

**FAIRE FAIRE DU SPORT : ANIMATION, EDUCATION, REEDUCATION
LES METIERS DU SPORT**

Table ronde du Jeudi 07 Février 2013

Salon AZIMUT
Les 07, 08 et 09 Février 2013
Parc des Expositions de Penfeld

Régis TROUPEL :

Bonjour à toutes et à tous et bien venu pour cette table ronde. Je suis le directeur des CIO de Quimper et Quimperlé et je vais animer cette table ronde qui a pour thème « Faire faire du sport, animation, éducation, rééducation ».

Quelques mots d'introduction. Tout d'abord, le sport est en France un secteur économique dynamique avec 290 000 personnes ayant un emploi dans les activités liées au sport : enseignement, commerce d'articles de sport etc. En Bretagne qui est la région la plus sportive de France en termes de pratiquants et au niveau du nombre de licenciés ramené à la population, il y avait en 2008, 22 000 emplois dans la filière du sport et de l'économie du sport. On peut distinguer 3 types de fonctions, les fonctions liées à l'animation et à l'encadrement de la pratique sportive, les fonctions administratives et les fonctions techniques. Ces fonctions s'exercent selon les métiers, dans le secteur privé, le secteur public, dans les associations ainsi que sous le statut de travailleur indépendant. Les formations sont nombreuses et les parcours professionnels peuvent être variés. Alors comment y voir clair quand on est lycéen et que l'on souhaite se destiner à ces métiers.

Cette table ronde vise à donner quelques repères à chacun en ce centrant sur la thématique « Faire faire du sport, animation, éducation, rééducation ». Mais vous allez voir que les métiers touchant à cette thématique sont plus nombreux qu'on ne le croit et que des carrières professionnelles évolutives s'offrent à tous les jeunes intéressés par ces professions. Trois thèmes seront successivement évoqués lors de cette table ronde : les métiers, les diplômes et les formations et enfin l'emploi et l'insertion.

Des questions pourront être posées aux trois intervenants que je vais présenter de façon à ce qu'il y ait un échange, une interaction entre vous et nous. Alors, à ma gauche, Jacques ROUMEUR qui est éducateur sportif à la communauté urbaine de Brest, Brest Métropole Océane au service du nautisme. Il est attaché à la direction des sports et du nautisme et enseigne les activités nautiques, il est également responsable de l'amélioration des bases

nautiques, de leur sécurité et de la sécurité des embarcations. À ma droite, Philippe LE JONCOUR, professeur de sport à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère. Il est chargé des examens, formations et certifications par validation des acquis de l'expérience. Il est diplômé de l'Institut National des Sports et de l'Éducation Physique et accessoirement ancien athlète de haut niveau au titre de la Fédération Française d'Athlétisme, 100 mètres et 4 fois 100 mètres.

Philippe LE JONCOUR :

C'était il y a quelques temps.

Régis TROUPEL :

Et enfin, Thierry MICHOT de l'Université de Brest, vice-président en charge des réussites et de l'insertion professionnelle, maître de conférence en STAPS, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives et agrégé d'éducation physique et sportive. La parole est maintenant à Jacques ROUMEUR sur le thème « Des métiers pour faire faire du sport ».

Jacques ROUMEUR :

Bonjour à tous. Ce que je peux vous dire en tant que professionnel des activités sportives et essentiellement nautiques, c'est que la première chose qu'il faut bien prendre en considération, c'est qu'en choisissant une de ces carrières sportives, au centre vous allez devoir placer en permanence le sportif, qu'il soit professionnel ou amateur, c'est lui qui est le cœur de notre métier. Sans lui, on n'existe pas. Pour pouvoir s'occuper de ces individus, de tous ces sportifs, il y a une kyrielle de métiers qui existent que j'ai essayé de regrouper sur certaines grandes thématiques qui sont liées par exemple aux carrières médicales et socio-médicales : des médecins, des infirmières, des kinés etc., ces gens-là peuvent être spécialisés dans le domaine du sport. Vous avez également des gens qui vont travailler dans le milieu industriel, dans la production des équipements : il faut construire des gymnases, il faut fabriquer des ballons, fabriquer des bateaux dans mon métier.

Il faut des ingénieurs pour ça, des ouvriers de production etc. Ce sont des métiers directement liés au sport. Et vous avez tout un tas d'autres thématiques. En ce qui me concerne, il y a un regroupement de plusieurs métiers qui concerne l'éducation et l'enseignement et ça c'est une partie qui est presque au cœur de ce champ d'activités professionnelles. Ce sont des métiers qui vont être en lien direct avec des sportifs professionnels et amateurs. Pour pouvoir accéder à ces métiers de l'enseignement, il y a plusieurs portes, plusieurs voies qui vous permettent d'y arriver et je vais passer la parole pour en parler d'avantage à un de mes collègues. Merci.

Régis TROUPEL :

Thierry MICHOT ?

Philippe DE JONCOUR :

Bonjour à toutes et à tous, Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère. En ce qui concerne l'encadrement au Ministère des Sports de la Jeunesse, de la Vie Associative et

de l'Éducation Populaire, en ce qui concerne les fondements et l'évolution, un petit peu d'histoire si vous le voulez bien.

En 1963 suite aux mauvais résultats des équipes de France aux jeux olympiques de Rome, le gouvernement de l'époque propose une loi du 6 août 1963 pour essayer de réglementer la profession d'encadrants sportifs, autour entre autres des différents corps de métiers qui étaient les professeurs, les moniteurs, les aides-moniteurs. En 1972 est créé par décret le brevet d'état à 3 degrés que vous connaissez et qui perdurera jusqu'en 2013 puisque seront abrogés au 31 décembre 2013 les brevets d'état de plongée subaquatiques. En 1984, et là c'est important, Edwige Avice, Ministre de la Jeunesse et des Sports, promulgue la loi Avice, dite loi sur le sport et son article 43 qui dit que toute personne ne peut encadrer contre rémunération que si elle possède un diplôme d'état.

Donc c'est la première étape très importante. En 1987 concernant le Ministère Jeunesse et Sports, une première réforme autour de l'organisation du schéma directeur des formations, réforme qui sera complétée en 1999 par la création de la Commission Consultative Professionnelle toujours au Ministère Jeunesse et Sports dont le but est entre autre de se prononcer sur la création ou pas de nouveaux diplômes en fonction de la demande des employeurs et de l'emploi dans sa globalité.

En conséquence, seront donc créés des dispositifs de formation que vous connaissez, en 2001 le brevet professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sports et en 2006 les diplômes d'état et diplômes d'état supérieurs Jeunesse Éducation Populaire et Sports. S'agissant maintenant des grands principes, c'est deux dispositifs de formation, BP et DE sont construits autour d'unités de compétences capitalisables. Pourquoi ? Cela permet d'empiler les compétences et de faire ainsi des profils professionnels pluri-compétents. Par exemple, quelqu'un qui serait titulaire du Brevet Professionnel des Activités Aquatiques et de la Natation et qui souhaiterait étoffer son portefeuille de compétences autour notamment d'un BP voile, n'aurait à passer que les 6 unités de compétences de spécialités. En effet, les unités de compétence 1, 2, 3 et 4 sont communes à tous les BP.

Donc premier principe important de cette réforme et de cette rénovation des diplômes. Deuxième point essentiel, l'alternance. Nos formations sont en alternance donc une partie théorique et une partie pratique. Si vous prenez le BP pour les activités de la natation, 770 heures de formation théoriques en centre et 604 heures de formation en alternance sur une structure de votre choix, en l'occurrence, une piscine. Alors s'agissant de nos cursus, ils sont donc répertoriés du niveau 1 au niveau 5 au registre national des certifications professionnelles. Vous trouverez leurs prérogatives en tapant sur votre moteur de recherche, cncp.gouv et là vous trouverez ce à quoi vous avez le droit lorsque vous êtes titulaire d'un BP voile ou d'un BP de natation, d'un BP athlétisme, etc.

Ce qui fait la particularité de nos diplômes, ils sont organisés autour de 3 blocs, le bloc technique, le bloc pratique et le bloc pédagogique et donc comme je viens de l'expliquer, ils autorisent également la double qualification. Alors très rapidement sur les diplômes existant du niveau 1 au niveau 5, le niveau 5 étant donc le niveau le plus faible, nous avons le brevet

d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien supposé de la Jeunesse et des Sports. Au niveau 4, le brevet professionnel Jeunesse Éducation Populaire et Sports, au niveau 3, le diplôme d'état Jeunesse Éducation Populaire et Sports, au niveau 2, le diplôme d'état supérieur Jeunesse Éducation Populaire et Sports et enfin au niveau 1, un diplôme plus confidentiel, qui est le diplôme de l'INSEP. Et dernier point en ce qui concerne le Ministère Jeunesse et Sports, deux concours de recrutement, le concours de professeurs de sports qui peut se passer lorsque vous êtes titulaire d'une licence STAPS ou d'un brevet d'état 2^{ème} degré qui a été créé en 2005 et le concours de conseiller technique et pédagogique supérieur plus confidentiel qui concerne surtout les personnels techniques et pédagogiques travaillant dans les fédérations sportives autour des profils de directeurs techniques nationaux et d'entraîneurs nationaux. Voilà rapidement expliqués nos dispositifs de formation.

Thierry MICHOT :

Vous aurez compris qu'il y a donc deux possibilités de se former. Il y a d'une part les diplômes Jeunesse et Sports ainsi d'ailleurs qu'un certain nombre d'organismes privés, mais qui travaillent sous le contrôle de ce ministère et donc de la direction qui groupe Cohésion Sociale Jeunesse et Sports et un certain nombre choses.

Pour l'université, le schéma ici que vous retrouvez sur le site de l'UBO en allant sur le site de l'UFR SPORT vous le retrouvez également sur le blog de l'UFR SPORT et Éducation Physique. Alors, je vais faire très, très vite pour pouvoir laisser les questions apparaître. L'université engage sur des diplômes minimums. Alors sur Brest pour l'instant, de 3 ans puisque nous n'ouvrons pour l'instant que des licences, peut-être qu'à terme d'ici 1 ans ou 2 nous ouvrirons un DEUST sur les activités de la natation. Mais globalement voilà ce que vous avez.

Vous avez une première année de licence, une deuxième année de licence et ensuite vous avez 3 options qui sont proposées sur Brest, l'éducation et motricité pour tous les métiers de l'enseignement. Je ramène au graphe que Jacques avait montré en première diapo. Ensuite vous avez les métiers des activités physiques adaptées et santé pour tous les métiers de la rééducation et notamment le sport pour les populations dites en difficulté, soit les handicapés, soit les personnes âgées, toutes ces personnes qui ne peuvent pas pratiquer du sport de façon aussi intense que quelqu'un par exemple qui à 20 ou 25 ans et qui est en pleine possession de ses moyens.

Et puis, une licence de management du sport qui ouvre d'ailleurs pour la licence 3 à la rentrée prochaine. À côté il existe des licences professionnelles et vous en trouvez un petit peu partout en France. Pour celle de Brest, celle à 2 parcours, arts du cirque et métiers du nautisme. Au-delà, vous avez la possibilité de continuer une 4^{ème} et une 5^{ème} année pour aller vers un master et puis pour quelques étudiants, de partir sur un doctorat. Il faut bien comprendre que quand on s'engage pour obtenir une licence, c'est un parcours de 3 ans minimum. L'intérêt c'est que nous travaillons beaucoup avec nos collègues de Jeunesse et Sports sur des passerelles qui permettent aux étudiants qui ont des difficultés à aller au bout de ces 3 ans, à bifurquer sur des parcours plus courts et plus sécurisés.

Juste une anecdote, nous la 1^{ère} année, cette année, c'était 440 étudiants et c'est vrai que les conditions ne sont pas les mêmes que dans les diplômes Jeunesse et Sport où ce sont des petits groupes de 20 étudiants, mais les finalités ne sont pas les mêmes non plus. Le DE, par exemple, c'est un diplôme nomenclature française de niveau 3, c'est-à-dire Bac + 2 et la licence c'est un diplôme Bac + 3. Donc on n'a pas tout à fait les mêmes finalités, les DE sont assez spécialisés, les licences sont assez généralistes, l'intérêt, c'est que vous avez un panel assez large qui peut correspondre à peu près à n'importe quel projet. Le tout c'est de bien choisir le projet et pour ça il faut se renseigner auprès des structures correspondantes ou après la table ronde, d'ailleurs, on restera un peu sur place pour répondre éventuellement à des questions qui ne seraient pas posées maintenant.

Régis TROUPEL :

Alors, nous avons commencé à parler un petit peu des formations parce que c'est difficile de parler des métiers, sans parler des formations. Mais nous allons évoquer de façon plus approfondie les formations. Là on va essayer de rester sur le thème des métiers. Est-ce qu'il y a des questions à ce sujet ?

Une intervenante dans la salle :

Je voulais juste un renseignement bien précis puisque ma fille est en 3^{ème} et va rentrer en 2^{nde}, mais il se trouve qu'en faisant des recherches, en essayant un petit peu de se projeter, elle envisagerait de faire STAPS après un bac général. Je voulais savoir s'il y a un bac général plus ou moins recommandé pour faire ça, ou est-ce que tous les bacs généraux, L, ES et S sont tout à fait adéquats pour rentrer en STAPS ?

Thierry MICHOT :

La réponse est très simple, le bac n'est qu'un des éléments du parcours de l'étudiant, il n'y a pas de différence significative sur les bacs L et les bacs S quant aux résultats par rapport par exemple à la réussite en licence. Mais après, suivant le projet qui est mis en place, tel ou tel type de bac sera plus adapté. Je vous donne juste un exemple.

Quelqu'un qui rentre en STAPS pour essayer de passer par la 1^{ère} année de STAPS pour aller faire kiné, c'est bac scientifique quasi obligatoire. Par contre, quelqu'un qui va essayer de travailler dans le domaine du social en utilisant le sport comme outil pour aller travailler dans le social, on peut supposer que quelqu'un qui vient de S ou qui vient de L sera tout aussi avantagé. Sur les bacs généraux il n'y a pas de différence significative entre le bac L et le bac S par rapport par exemple au professorat d'EPS.

C'est un petit peu plus compliqué sur les bacs techniques et encore un peu plus compliqué sur les bacs pro, mais le projet et la motivation de l'étudiant peuvent bousculer tout ça. Un étudiant qui a un très bon bac S mais qui n'est pas motivé, ne réussira pas mieux qu'un étudiant qui a un bac technique et qui a une motivation sans faille.

Une intervenante dans la salle :

Juste une précision concernant ce que vous venez de dire précisément sur le kiné par exemple, est-ce qu'on peut faire STAPS et faire kiné ou est-ce qu'il faut faire une formation de kiné et après se spécialiser dans le sport ?

Thierry MICHOT :

Non. Pour ne pas être trop long, je pense que sur le stand de l'UFR SPORT ils vous donneront tous les renseignements. Mais depuis le printemps 2012, on est sur la voie d'être obligé de passer par une 1^{ère} année universitaire pour rentrer dans les écoles de kinés, puisque les écoles de kinés maintenant peuvent passer par des conventions avec les universités pour choisir leurs étudiants en STAPS et en médecine.

Donc, je ne dis pas qu'il y aura beaucoup de possibilités, parce qu'il y a beaucoup de candidats et il y a finalement assez de place en école de kinés, mais de plus en plus d'écoles de kinés réservent exclusivement leurs places à des étudiants qui ont fait une 1^{ère} année universitaire.

Jacques ROUMEUR :

Pour aller dans le sens de ce que disait Thierry, je peux citer ma propre expérience. Je suis éducateur sportif au sein de la collectivité pour Brest Métropole Océane dans les activités nautiques mais j'ai une formation de chaudronnier. J'ai un BTS de chaudronnier, j'ai souhaité me professionnaliser dans le sport, je suis passé par la filière Jeunesse et Sports. J'ai passé un brevet d'état d'Éducateur Sportif et au bout d'un moment j'ai senti la nécessité de pouvoir imaginer une reconversion et bien mon BTS, plus mon brevet d'état d'Éducateur Sportif m'ont permis de rentrer directement à l'université en STAPS en licence 3.

Donc avec des bacs qui n'ont rien à voir avec le domaine du sport, mais une volonté, un objectif et un rêve quelque part, on y arrive toujours dans le domaine du sport. Rien n'est bloqué pour personne. On peut rentrer par la petite porte et faire une carrière extraordinaire parce qu'on se plait, on se fait plaisir, on vit sa passion.

Une intervenant dans la salle :

Les brevets d'état Jeunesse et Sports, ça se fait dans quelle structure exactement ? À l'université, si je comprends bien ?

Jacques ROUMEUR :

Non du tout et je crois que Philippe va pouvoir davantage y répondre.

Philippe DE JONCOUR :

Pour répondre précisément à votre question, le système de brevet d'état n'existe plus ou n'existera plus à partir du 31 décembre 2013. Il est donc remplacé par le système de brevet professionnel Jeunesse Éducation Populaire et Sports, c'est un diplôme que l'on retrouve dans une soixantaine de disciplines sportives.

La différence et la complémentarité avec l'université, c'est que pour rentrer dans nos cursus, le bac n'est pas obligatoire. Le deuxième prérequis, c'est qu'il faut avoir un minimum de 18 ans pour intégrer le cursus et comme je l'ai dit tout à l'heure, il est en alternance, en formation théorique et in situ sur un lieu de stage qui peut être une base nautique, une piscine si c'est pour un maître-nageur sauveteur.

Régis TROUPEL :

Une autre question si possible sur les métiers, ensuite on va passer de façon plus approfondie aux formations et aux diplômes ?

(pas de questions - long silence)

Thierry MICHOT :

Soit ça veut dire qu'on est très clair, soit ça veut dire qu'on ne l'est pas du tout.

(pas de questions - long silence)

Régis TROUPEL : Bon, on va continuer sur le thème des formations et des diplômes.

Philippe DE JONCOUR :

Comme je l'ai précisé tout à l'heure lors de l'intervention. En ce qui concerne le Ministère Jeunesse et Sports, nous avons donc des cursus de formation de niveau 5 au niveau 1. Ce sont des sigles un petit peu compliqués. Le niveau 5, c'est donc le niveau supposé le plus faible. On va dire que ça forme les aides-moniteurs. On a le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la Jeunesse et des Sports. Au niveau 4, celui qui pourrait peut-être intéresser le plus de monde dans l'assistance, c'est notre fameux brevet professionnel Jeunesse Éducation Populaire et Sports qui a remplacé les brevets d'état et qui va donc former des maîtres-nageurs sauveteurs, des moniteurs de voile, très prochainement des moniteurs de plongée subaquatique.

On trouve des brevets professionnels autour d'environ 60 disciplines sportives. Ce diplôme autorise l'exercice professionnel rémunéré du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours et j'en profite pour dire que ceux qui parmi vous seront diplômés devront faire la demande d'une carte professionnelle à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la carte professionnelle étant donc le garant de l'intégrité morale de l'éducateur sportif envers son public. C'est important de le savoir. Est-ce que sur la partie Jeunesse et Sports, vous avez des questions précises sur les cursus, sur les diplômes ?

(silence)

Non, pas de questions ?

Thierry MICHOT :

Donc si on reprend le graphe, s'il vous plaît pour la technique, si on reprend la diapo suivante... Je vais être très, très rapide, parce que vous avez quelques collègues qui peuvent

vous renseigner sur le stand de l'UBO de l'UFR SPORT. Une licence c'est 3 ans à raison de 600 heures de cours par année. Il y a 300 heures de cours par semestre, les semestres, je vous rassure, sont des semestres de 14 semaines. L'année est quand même assez courte pour un étudiant qui réussit brillamment du premier coup ses examens. Le contenu des formations est un petit peu différent de ce que vous trouverez sur les diplômes Jeunesse et Sports qui sont très orientés sur une technicité pointue sur un domaine précis. Les licences sont des diplômes généralistes et donc en première année par exemple, il ne faut absolument pas croire que l'on rentre et que l'on va passer sa semaine à pratiquer des activités physiques et sportives.

Un tiers du programme de première année est dédié aux activités physiques et sportives, le reste ce sont des cours de physiologie, d'anatomie, de biomécaniques, de sciences humaines et sociales, de préparation aux projets professionnels, d'anglais ou d'espagnol pour ceux qui choisissent espagnol à la place. Donc vous avez un ensemble de matières assez large et ça répond à la question de la dame tout à l'heure.

Quand on est avec un bac scientifique, ça va être facile dans les matières scientifiques et on va avoir peut-être un petit peu plus de mal dans les matières littéraires et vice versa. Quand on a un bac technique, on va être plus centré sur les choses très pratiques et puis on va peut-être avoir un peu de mal dans les matières générales. Il faut donc concevoir que par rapport à l'ensemble des licences à l'université, les licences en STAPS sont des licences qui ont parmi les plus gros volumes de formation.

Ça vous fait des semaines en gros de 25 heures quand même, plus le travail personnel, plus les entraînements que vous conservez en général et donc vous arrivez sur des diplômes qui sont loin d'être à l'image que l'on a de l'université, à savoir une première année cool où je vais pouvoir passer un petit peu de mon temps, etc. Il faut bien avoir conscience, de toute façon quel que soit celui des cursus que vous choisissiez, que vous êtes sur des formations qui vont être exigeantes, qui ne sont pas accessibles à n'importe qui, qui ne sont pas accessibles avec réussite aux étudiants qui se la coulent douce, qui ne sont pas accessibles à ceux qui pensent voir une porte ouverte avec un peu de lumière et qui rentre pour passer un diplôme comme ça au passage.

C'est un véritable engagement qui ne pose pas de problème quand on est passionné, comme le disait Jacques tout à l'heure, mais qui peut poser problème à partir du moment où il n'y a pas de travail. Et tant chez Jeunesse et Sports que chez nous, on est très attentif justement aux étudiants qui prennent les choses par le mauvais côté. Juste un mot pour la suite, les licences sont professionnalisantes, on verra ça dans un dernier temps puisque les taux d'insertion sont bons, mais il y a aussi la possibilité de poursuivre, soit sur d'autres diplômes, soit sur des diplômes STAPS de type master qui poussent à ce moment-là à une 4^{ème} et 5^{ème} année.

Philippe DE JONCOUR :

Oui, pour appuyer ce qu'a dit Thierry à propos des dispositifs de formation professionnelle du Ministère Jeunesse et Sports, c'est vrai qu'il faut un bon niveau de pratique pour rentrer dans ces cursus. Si on prend le maître-nageur sauveteur, il faut être, à titre d'exemple, capable de nager le 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

C'est une performance déjà relativement correcte. Donc effectivement, sur ce point-là, le niveau de pratique du futur candidat aux sélections pour entrer en formation, exige un niveau dans la discipline sportive relativement honorable.

Régis TROUPEL :

La parole est à Jacques ROUMEUR pour terminer sur ce thème des diplômes et des formations.

Jacques ROUMEUR :

Je crois que ce qui est très important de prendre en considération quand on veut rentrer dans ces métiers du sport, que ce soit la filière Jeunesse et Sports ou la filière universitaire, c'est que c'est un engagement du candidat.

À l'université, Thierry l'a bien dit, ce n'est pas l'amusement. Moi, je l'ai vécu sur le tard, c'est vraiment un investissement de tous les jours. Le travail personnel est largement aussi important que le travail fait sur les bancs de l'université. Quand on s'engage dans la filière Jeunesse et Sports et les deux sont compatibles pour les personnes qui sont vraiment très motivées, eh bien là c'est la même chose, mais ce sera avec un accompagnement peut-être plus serré puisque les groupes sont plus « légers » et qu'en plus surtout ils sont orientés sur une discipline. Donc c'est au candidat à ce moment-là de faire un choix dès le départ : « Je m'engage dans une discipline de prédilection ».

À l'université c'est bien plus généraliste tout en ayant quand même un objectif peut-être d'avantage lié à une discipline particulière. Ça c'est vraiment quelque chose que l'étudiant doit prendre en considération. Ce qu'il doit, et je l'ai déjà dit également bien avoir en tête, Thierry l'a rappelé, c'est qu'il n'est pas là pour pratiquer pour lui, il est là pour apprendre à faire faire du sport aux autres quel que soit le diplôme qu'il va choisir, c'est vraiment ça le maître-mot. Comment je vais apprendre l'enseignement pour diffuser mon savoir-faire aux autres et mon savoir aussi. Donc c'est vraiment une autre démarche qu'il faut bien avoir en tête dès le départ lorsqu'on s'engage.

Moi, lorsque je suis retourné à l'université, mais également lorsque j'ai passé mon brevet d'état d'éducateur sportif, j'ai constaté qu'un certain nombre d'étudiants lâchaient en cours de route parce que ce n'était pas ce qu'ils attendaient au départ. Eux venaient pratiquer, non, ce n'est pas ce qu'on attend d'eux. Donc en parallèle, ce sur quoi j'engagerais les étudiants, c'est à s'insérer dans le monde associatif puisque c'est lui le premier pourvoyeur d'activités sportives pour déjà découvrir ce que sont les métiers de l'enseignement. Vous êtes dans une association de natation, de gym peu importe, engagez-vous dans cette démarche pour apprendre à découvrir ce qu'est l'enseignement.

C'est primordial, ça vous permettra de faire un choix et après avec ce choix-là de vous engager en toute connaissance de cause et donc être motivé pour aller jusqu'au bout de votre diplôme.

Régis TROUPEL :

La parole est au public. Y a-t-il des questions sur les diplômes, les formations ? Oui Madame.

Une intervenante dans le public :

Bonjour. Je voulais savoir par rapport aux débouchés, par rapport à l'enseignement. Quand on sort de l'université, j'imagine qu'il y a plus de débouchés qu'avec un brevet d'état d'éducateur sportif ?

Thierry MICHOT :

Tout dépend de ce que vous mettez derrière le mot enseignement ?

Une intervenante dans le public :

Oui, c'est ça. Je voulais me renseigner par rapport à l'éducation nationale.

Thierry MICHOT :

Alors par exemple, le mot enseignement quand il est restreint aux enseignants d'éducation physique, ça ne correspond qu'à 10% des emplois actuellement sur le marché dans le domaine du sport et donc il y a beaucoup plus de métiers liés à l'enseignement et à l'encadrement des pratiques physiques et sportives dans des structures publiques, dans des structures privées qu'à l'éducation nationale. En parallèle, il y a aussi des étudiants qui ont une licence STAPS et qui partent après vers d'autres métiers de l'enseignement de l'éducation nationale comme des professeurs des écoles, puisque les professeurs des écoles, les anciens instituteurs avant, sont passés soit par une licence d'anglais, une licence de maths, une licence de lettre, une licence STAPS.

On a aussi quelques étudiants qui avec leur licence STAPS vont être profs des écoles et d'ailleurs vont être de bons supports dans les écoles primaires pour pouvoir assumer pour l'ensemble de leurs collègues les séances d'éducation physique par échanges de services. Mais globalement la plupart des métiers de l'encadrement et de l'enseignement sont en dehors de l'éducation nationale. Ce qui est rassurant, mais on le verra juste après, c'est que ce n'est pas forcément un problème, c'est même plutôt une opportunité.

Régis TROUPEL :

Alors en ce qui concerne les dispositifs de formation du Ministère de la Jeunesse et Sports, vous avez évoqué le brevet d'état. Je réexplique. Le brevet d'état n'existe plus, on parle de brevet professionnel.

Effectivement, on a des brevets professionnels de spécialités. Alors, j'aime bien l'exemple de la natation parce qu'on en a un à Quimper, c'est toujours cet exemple-là que je prends, vous serez maître-nageur sauveteur avec les différentes facettes du métier.

L'enseignement de la natation, la surveillance et vous pourrez aussi donner aussi quelque chose qui est très à la mode en ce moment, ce sont les cours d'aquagym.

Et au regard de tous ces diplômes qui sont de spécialité, on en a un qui s'appelle le brevet professionnel des activités physiques pour tous qui lui est plus généraliste et qui vous autorise l'enseignement dans le cadre de l'initiation des pratiques sportives qui ne sont pas dans un environnement spécifique.

C'est par exemple sports collectifs, athlétisme, ce genre de pratiques. Sinon on reste effectivement dans de la spécialisation.

Une intervenante dans le public :

Donc c'est après le bac, le brevet professionnel ?

Régis TROUPEL :

Non, le brevet professionnel, vous n'avez pas besoin de bac pour rentrer. Il suffit d'avoir 18 ans et d'avoir un bon niveau de pratique comme je l'ai précisé tout à l'heure dans la discipline choisie.

Sinon, lorsque vous allez enseigner la natation, l'athlétisme ou le football, il faut quand même avoir pratiqué à un certain niveau. C'est ce qui fait la particularité des dispositifs de formations proposés par notre ministère.

Jacques ROUMEUR :

Pour compléter un peu ce que disait Philippe, effectivement il n'y a pas besoin de bac pour rentrer dans les diplômes Jeunesse et Sports, en tout cas pour partie. Ceci étant, moi j'engage fortement les candidats à poursuivre leurs études « classiques » tout simplement parce que s'engager dans le domaine du sport, c'est mettre en œuvre des savoirs qui vont user physiquement l'individu, voire moralement. Ce n'est pas simple, vous allez devoir travailler quand les autres ne travaillent pas, samedi, dimanche, vacances scolaires, en soirée beaucoup effectivement.

Vous souhaitez au bout d'un moment fonder une famille, c'est tout à fait légitime. Comment conciliez-vous votre vie professionnelle avec votre vie familiale ? Ce n'est pas simple. Donc un jeune qui a décidé de poursuivre ses études avant de se lancer dans le domaine du sport, ça lui ouvre des portes pour pouvoir imaginer un jour sa reconversion. Ça paraît vieux jeu que de dire ça, mais cette reconversion se prépare dès l'université, dès les études supérieures. C'est important, c'est un enjeu pour le futur.

Thierry MICHOT :

Alors une petite précision justement, j'allais dans le même sens. On a de la chance, on est toujours très content d'être dans l'académie de la réussite avec un taux de bachelier qui est largement supérieur à la moyenne nationale, même s'il reste encore quelques soucis. Quand on discute avec des collègues d'autres régions, on est vraiment content, mais aussi on est très conscient d'être en plus dans une académie qui est innovante sur la façon dont on conçoit la formation tout au long de la vie. Et en fait l'idée est là aussi, c'est-à-dire que quand vous poursuivez vos études, vous passez le bac et puis vous rentrez à l'université etc. vous êtes ce qu'on appelle en formation initiale et on sait que la plupart des personnes qui ont leur bac aujourd'hui changeront 3, 4, 5 fois de métier durant leur vie et le domaine du sport n'y échappe pas. À 55 ans on n'a pas forcément la solidité après 35 ans passés sur les terrains pour faire encore 5, 6 ou 7 ans sur le terrain et si on n'a pas engagé une démarche de formation tout au long de la vie avec des retours réguliers sur des dispositifs de formation, on peut avoir des problèmes.

Donc l'idée est vraiment là, c'est-à-dire de concevoir un ensemble de possibilités et d'essayer de trouver la possibilité qui est la meilleure pour se prévoir une carrière sur laquelle on pourra rebondir à plusieurs reprises. Philippe est spécialiste de la validation des acquis d'expérience qui est une possibilité après avoir eu une période professionnelle de faire valider des acquis qu'on a eu sur le terrain, c'est une possibilité qui existe depuis une dizaine d'années. Sur l'UBO, nous avons aussi un gros service de validation des acquis de l'expérience et une logique de passerelles qui commence à se mettre en place de façon très forte avec les structures de Jeunesse et Sports et avec ce qu'on appelle aussi le Campus Sport de Bretagne qui a remplacé le CREPS qui se trouve à Dinard à Rennes et aussi à Brest.

Un panorama très large et l'idée qui est vraiment au centre, c'est le projet : « Je veux faire ce type de métier. Pourquoi je veux faire ce type de métier ? Qu'est-ce que je suis prêt à y engager ? Qu'est-ce que je suis prêt à prévoir pour les moments où ça deviendra difficile ? ». Parce qu'encore une fois, et en plus en Bretagne, on n'est pas forcément les mieux lotis, quand on travaille par exemple à l'extérieur parce qu'on est sur une spécialité à l'extérieur, je prends le cas des encadrants en foot, on sait que cela va être très difficile de passer 40 ou 42 ans sur cette carrière toujours sur le même métier et il faut prévoir la suite.

Régis TROUPEL :

Je vous remercie. Y a-t-il une autre question sur les diplômes et les formations avant de passer à la question de l'insertion, l'évolution de carrière qui a déjà été un petit peu évoquée ?

(silence)

Philippe LE JONCOUR :

Alors, sur l'insertion, on va prendre la dernière diapo, celle qui est juste derrière. Je précise qu'il y a exactement les mêmes données sur les diplômes Jeunesse et Sports, simplement elles sont un petit peu plus difficiles d'accès parce qu'actuellement le système qui récupère toutes ces données au niveau national est en évolution. Les métiers du sport sont des métiers où il est assez facile de trouver du travail.

Alors là je vous ai mis une enquête, qui n'est pas une enquête venant des universités, qui est une enquête venant d'un organisme indépendant qui s'appelle le CEREQ qui est le Centre d'Études sur les Recherches et les Qualifications, qui est sous la tutelle de plusieurs ministères et qui a montré à plusieurs reprises, puisque les enquêtes sont refaites tous les 3 ans, que le taux d'insertion professionnelle des étudiants qui auraient une licence est finalement assez bon.

Sur la dernière enquête il était de 3%, seule l'informatique faisait mieux. Et sur les diplômes Jeunesse et Sports globalement on est sur des taux à peu près similaires. Par contre, sur l'insertion professionnelle il faut bien voir que si on n'a pas trop de mal à trouver du travail, on peut par contre avoir du mal à trouver le travail qu'on veut avec le statut que l'on veut et le salaire que l'on veut.

Les salaires d'entrée de carrière par exemple ne sont pas forcément les mêmes suivant le type de discipline. Suivant que vous êtes maître-nageur employé par les collectivités locales, donc rentrant dans les grilles de salaire de la fonction publique, que vous soyez d'ailleurs titulaire ou contractuel, suivant que vous travaillez dans un domaine comme l'événementiel sportif dans une boîte qui a de très bons résultats et qui va pouvoir bien rémunérer ces employés, suivant que vous travaillez dans un grand magasin de vente d'articles de sport ou que vous travaillez sur des salles de remise en forme, vous n'aurez pas les mêmes statuts, pas les mêmes horaires de travail, pas le même turnover, c'est-à-dire le renouvellement régulier des personnes qui travaillent dans la structure.

Et on sait que les écarts peuvent être énormes suivant le type de discipline dans lequel vous intervenez. Donc à retenir, les taux d'insertion sont bons, mais pas forcément sur ce que l'on veut faire et pas forcément avec des statuts qui sont compatibles avec une vie longue et Jacques en parlait tout à l'heure. Il faut en être conscient. Je reprends la question qui m'a été posée hier lors d'une émission hier matin sur France Bleue Breizh Izel. On nous a posé la question du journalisme sportif.

Un journaliste sportif, s'il y a un match le dimanche soir à 21 heures, il doit être au stade à 21 heures et s'il y a des prolongations, il sortira du stade à minuit. Si on a une vie de famille à côté, effectivement il faut l'avoir pris en compte. Mais c'est le cas un petit peu de tous les métiers, de toutes les sphères de la vie sociale aujourd'hui.

Philippe LE JONCOUR :

Alors en ce qui concerne le Ministère Jeunesse et Sports sur le plan national, les deux diplômes les plus porteurs en termes d'emploi : en premier on retrouve les maîtres-nageurs sauveteurs, comme l'a dit Thierry là il y a une embauche soit dans le domaine public soit dans le domaine privé et en deuxième position arrive le brevet professionnel de la force et de la forme dans sa mention C et D, ce sont donc des diplômes qui autorisent l'exercice professionnel rémunéré dans les salles de remise en forme autour du fitness et de l'encadrement de la musculation sur machines, vélos, autour d'appareils.

Sur le plan du Finistère, évidemment ce qui est intéressant c'est la façade touristique. On va trouver de l'embauche, je parle sous couvert de Jacques, très certainement dans le domaine de la voile, dans le domaine de l'équitation, dans le domaine du kayak, kayak de mer, tout ce qui a trait à l'activité touristique. Voilà ce qu'on peut dire sur l'emploi pour nos dispositifs de formation professionnelle.

Jacques ROUMEUR :

Très concrètement, je crois qu'il faut que l'étudiant soit stratège. Il faut qu'il ait fait un choix en fonction de sa passion, mais en fonction des possibilités d'emploi. On est passionné de tennis de table, passer un diplôme pour travailler dans ce domaine-là, sportif en tout cas, est-ce réaliste ? Est-ce qu'en Bretagne, si on veut rester vivre en Bretagne, on peut trouver un emploi en tennis de table ? Eh bien il faut se poser la question, il faut rechercher.

En Bretagne, travailler dans le domaine du nautisme, ça ne pose pas grand souci. Pour quelle raison ? Tout simplement parce que la Bretagne a une grande façade maritime, la région, les départements et les collectivités de base que sont les villes ont fait le choix « d'utiliser » le nautisme, non plus uniquement sur le plan sportif, mais sur le plan économique. Donc à ce moment-là des investissements sont faits pour permettre de développer des emplois. Autre critère qu'il faut prendre en compte, si le foot embauche pas mal par exemple, est-ce que les gens qui vont nous embaucher ont des moyens financiers suffisants pour nous payer en fonction de nos ambitions ? Puisqu'il faut imaginer et vraiment se poser la question : Qui est le payeur ? Vous allez travailler par exemple dans le domaine de la remise en forme.

Vous vous adressez peut-être à une clientèle qui est davantage prête à mettre la main au portefeuille pour vous payer parce que vous allez faire du coaching, vous allez faire quelque chose de particulier. Vous travaillez dans un monde qui est davantage lié à des sports où l'argent circule moins, ce sera peut-être plus difficile même si vous trouvez un emploi, ce sera peut-être un emploi qui ne sera pas forcément extrêmement bien payé. Il sera soumis aux minimums légaux. Est-ce que vous êtes prêt à accepter ça ? Posez-vous cette question.

Ce qui veut donc dire qu'est sous-entendue en permanence la notion de passion, de volonté. Est-ce qu'on est prêt à accepter certaines contraintes, un sous paiement éventuellement ? Parce que sous paiement, je le dis c'est cru, mais quand vous allez vous investir dans un métier sportif, vous n'allez pas compter votre temps. Rares sont les métiers du sport qui vous permettent d'avoir une pointeuse et de dire voilà, j'ai fait mes 7 heures 30 ou mes 8 heures par jour et je m'en vais.

Ce n'est pas possible. Il y a un relationnel qui s'instaure avec votre public, il y a un service « après-vente ». Tout ça doit être pris en compte. Je ne dis pas ça pour vous effrayer, bien au contraire, puisqu'à partir du moment où on a pensé au plus désagréable et qu'on l'accepte, il n'y a pas de souci, il n'y a pas de surprise par la suite.

Régis TROUPEL :

Alors j'ai une question sur les employeurs. Qui sont les employeurs ? Ils sont assez variés, je crois.

Philippe LE JONCOUR :

En ce qui concerne le Ministère de la Jeunesse et Sports effectivement vous pouvez travailler auprès d'associations sportives. Si vous voulez travailler auprès d'une collectivité, il faut passer en plus le concours de la fonction publique territoriale. Donc si vous voulez être MNS employé par une municipalité, il faut soit le BESAN, soit le diplôme de MNS, soit notre fameux BP des activités aquatiques plus le concours.

Si vous voulez simplement travailler auprès d'une structure privée, le BP AN suffit. Donc voilà un petit peu les principaux employeurs de région diplômés du Ministère de la Jeunesse et Sports.

Un intervenant dans la salle :

Est-ce qu'on peut trouver un emploi stable avec BNSSA ?

Jacques ROUMEUR :

Un BNSSA c'est un diplôme du Ministère de la Jeunesse et Sports, c'est le Brevet National de Secours et de Sauvetage Aquatique qui n'autorise que la surveillance en piscine, premier point. Donc, pour répondre précisément à ta question, le BNSSA n'est pas de mon point de vue suffisant pour avoir un emploi stable puisqu'il est un prérequis pour aller au brevet professionnel des activités aquatiques, mais si on veut travailler dans le domaine de la natation, il faudra passer par ce diplôme brevet pour être MNS.

Thierry MICHOT :

Je vais compléter un petit peu de ce côté-là. Après, il y a le désir et il y a la réalité de terrain. Il se trouve qu'une piscine, à l'exception de quelques structures, c'est déficitaire. C'est-à-dire que les recettes sont inférieures aux dépenses et il n'est pas rare que les dépenses de personnel soit une variable d'ajustement. Un brevet d'état, un brevet professionnel ou quelqu'un qui a la capacité à être maître-nageur sauveteur puisqu'il y a encore deux ou trois autres certifications qui le permettent, coûte plus cher que quelqu'un qui ne fera que de la surveillance.

Et donc, il n'est pas rare de voir des piscines essayer de jouer sur l'équilibre entre des personnes qui ne font que de la surveillance et des personnes qui ont la capacité à enseigner aussi. Par contre, d'une part les statuts ne sont pas souvent des statuts de titulaire et on change souvent de piscine et après on est à la merci d'une politique d'une piscine qui arriverait à être plus forte que les autres sur l'équilibre budgétaire et qui se dirait bien finalement maintenant, je ne prends que des gens qui peuvent enseigner.

Auquel cas, on se débrouille pour que les BNSSA rentrent en formation et on leur donne 2 ans ou 1 an pour avoir leur diplôme d'état, cette fois-ci, soit on leur demande d'aller voir ailleurs parce qu'ils ne sont pas titulaires et qu'on les remplace. Donc l'idée, c'est vraiment de s'inscrire dans une logique de progrès permanent et de projection pour aller chercher les diplômés qui font qu'on a la vie qu'on a envie de mener.

Jacques ROUMEUR :

Au niveau des statuts, je crois que pour préciser un peu les choses, vous avez deux grandes filières, le secteur privé et le secteur public. Dans le secteur privé vous avez le gros pourvoyeur d'emplois qui est le monde associatif, il faut bien savoir que bien souvent ce monde-là est tributaire des subventions. Beaucoup de postes associatifs sont payés par les collectivités territoriales qui vont subventionner pour un pourcentage les postes. Ensuite le monde privé marchand, et là c'est vraiment du commerce.

Si vous acceptez de rentrer dans cette voie-là, vous serez soumis complètement aux aléas du marché. Ensuite dans la fonction publique, vous pouvez travailler plutôt dans la filière territoriale, les régions, les départements, les villes, les intercommunalités, vous pouvez travailler dans les ministères, Ministère de la Jeunesse et les Sports, Cohésion Sociale, vous pouvez travailler à l'université, il y a des professeurs d'EPS qui travaillent à l'université, dans toute l'éducation nationale.

Vous pouvez travailler au Ministère de l'Agriculture qui également emploie des gens dans le domaine du sport. Il y a plusieurs possibilités pour pouvoir travailler dans le domaine du sport. C'est encore à vous de tracer votre parcours. Une fois que vous avez fait ce choix, vous mettez en place les formations nécessaires et vous choisissez en tout cas ces formations.

Régis TROUPEL :

Y a-t-il une question, des questions, sur cette question de l'emploi, de l'insertion ou autre, puisque nous approchons de la fin de cette table ronde, où d'autres sujets relatifs aux métiers du sport peuvent être abordés ?

(silence)

Jacques ROUMEUR :

Ce que je peux peut-être préciser également, c'est que de nos jours les personnes qui travaillent dans le domaine de l'enseignement sportif, sont de plus en plus nomades. C'est-à-dire qu'il va falloir de plus en plus accepter d'aller là où le travail se trouve. Je travaille dans les activités nautiques, j'ai une chance je suis fonctionnaire territorial, je suis basé sur la collectivité, c'est bien. Mais ceux qui travaillent dans le secteur privé, s'il n'y a pas de travail parce que les conditions météorologiques sont mauvaises à un endroit, eh bien il va peut-être falloir qu'ils acceptent d'aller travailler ailleurs.

Ça peut être mal vécu par certains, mais c'est une réalité. Le travail s'arrête à un endroit, eh bien il faut aller le chercher ailleurs. C'est ce que font les saisonniers dans le domaine du ski. C'est ce que font les saisonniers dans le domaine du nautisme, dans d'autres régions que la nôtre, qui ont décidé de ne pas avoir une activité à l'année. Donc là aussi c'est une contrainte qu'il faut avoir en tête en permanence.

Thierry MICHOT:

Contrairement à ce que j'avais prévu, je ne vais pas pouvoir rester sur la fin de la table ronde pour discuter éventuellement après la table ronde puisque l'inauguration semble avoir été un peu avancée et que je suis censé représenter le président de l'université de Brest, mais par contre je serais sur le stand de l'UFR SPORT en tout début d'après-midi et de la même manière que nous tous, nous sommes sur des institutions qui ont des stands sur le salon.

Donc l'idée maintenant c'est de ne pas hésiter à aller interroger, aller comparer, aller chercher des expériences vécues pour vraiment que le projet de chaque élève, chaque étudiant, de chaque futur étudiant, de chaque futur stagiaire en alternance, soit vraiment le projet choisi, sachant qu'il y a toujours des secondes chances, notamment par les liens que l'on a entre les différentes structures et les dispositifs qu'on met en place pour passer de l'une à l'autre. Voilà, je laisse Régis dire le mot de la fin.

Régis TROUPEL :

Peut-être que Jacques ROUMEUR veut aussi apporter un mot de conclusion et ensuite Philippe LE JONCOUR.

Jacques ROUMEUR :

Oui, juste pour appuyer ce qu'a dit Thierry effectivement, on a aussi une antenne de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale à Brest parce que nous n'avons pas de stand sur le salon cette année et vous pouvez donc prendre contact et une personne vous renseignera sur les métiers du sport, l'accès, les débouchés, tout ce qui a été expliqué ce matin. Merci donc de votre participation.

Philippe LE JONCOUR :

Je suis présent sur le salon, dans l'autre hall là-bas. Je représente BMO pour les activités sportives, mais nous n'avons rien à vendre. Nous sommes là pour vous aider, pour vous donner les infos concernant ces métiers. Ce que je vous engage à faire est de ne pas hésiter à venir voir dans les communes où vous vous trouvez, à aller voir les éducateurs sportifs qui s'y trouvent qu'ils soient dans le domaine privé ou public. Allez quêter des renseignements, allez à la recherche d'infos. C'est absolument primordial pour dessiner votre parcours professionnel. Merci.

Régis TROUPEL :

Nous allons clore cette table ronde. Merci au public d'être venu nombreux et merci à nos invités, Jacques ROUMEUR, Philippe LE JONCOUR et Thierry MICHOT.